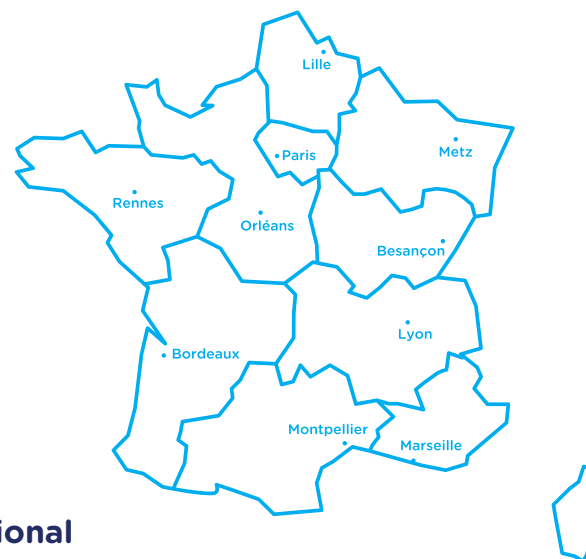


TUTORAT CQP

Charte



ANFA - référent national

Direction Compétences et Ingénierie
01 41 14 16 86
charte.tutorat@anfa-auto.fr

Délégations régionales

Auvergne - Rhône-Alpes
04 72 01 43 93
lyon-clermont@anfa-auto.fr

Bourgogne - Franche-Comté
03 70 72 12 45
besancon@anfa-auto.fr

Bretagne, Pays de la Loire
02 22 74 14 80
rennes@anfa-auto.fr

Centre-Val de Loire, Normandie
02 18 84 23 63
orleans@anfa-auto.fr

Grand Est
03 55 35 10 70
metz@anfa-auto.fr

Hauts-de-France
03 62 93 02 68
carvin@anfa-auto.fr

Ile-de-France
01 81 88 13 50
guyancourt@anfa-auto.fr

Nouvelle Aquitaine
05 56 85 44 66
bordeaux@anfa-auto.fr

Occitanie
04 34 17 08 22
montpellier@anfa-auto.fr

Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse
04 86 76 15 70
marseille@anfa-auto.fr

DÉVELOPPER
LA FONCTION
TUTORALE



www.anfa-auto.fr

ANFA - Juillet 2019



I PRÉAMBULE

Avec plus de 7,6% d’alternants sur le total des salariés de la branche, les services de l’automobile investissent fortement pour l’insertion et la formation des jeunes.

Dans ce cadre, la préparation d’un certificat de qualification professionnelle (CQP), dispositif de formation créé par la branche pour les entreprises, les jeunes et les salariés, vise un haut niveau de professionnalisation des jeunes et leur intégration dans l’entreprise.

Ainsi avec le CQP, la majorité du parcours de formation est réalisé en entreprise. L’accompagnement et le suivi des jeunes sont donc essentiels. L’un des facteurs clé de réussite du parcours en entreprise repose sur la qualité de l’encadrement par un tuteur de proximité à même de transmettre les connaissances, d’accompagner le salarié dans son apprentissage du métier et de coordonner ses actions avec l’organisme de formation.

L’ANFA dont la mission est de concourir au développement de la qualité de la formation des jeunes, accompagne les entreprises, engagées dans le CQP, à renforcer et à développer le tutorat par le financement de cette fonction et la mise en place de formations.

À conserver par l'entreprise

I LES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DE L’ENTREPRISE

L’entreprise s’engage à :

- **Nommer un tuteur compétent et volontaire, disposant d’une expérience professionnelle de 2 ans au minimum en rapport avec la qualification visée par le CQP, ayant pour mission :**
 - de faciliter l’accueil et l’intégration du jeune dans l’entreprise,
 - de confier au jeune salarié, de manière progressive, les activités correspondant à la qualification visée,
 - d’accompagner le jeune dans ses apprentissages et d’évaluer les compétences qu’il acquiert en cours de formation,
 - d’assurer la liaison avec le ou les représentants de l’organisme de formation.
- **Mettre à disposition du tuteur les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission.**
- **Permettre au tuteur de participer :**
 - aux actions de formation portant sur l’exercice de la fonction tutorale, lorsque celles-ci figurent dans l’offre de l’ANFA,
 - à des réunions de travail proposées par l’organisme de formation du jeune.

ENGAGEMENTS DE L’ANFA

L’ANFA s’engage à :

- **Participer de manière forfaitaire aux dépenses liées à l’exercice du tutorat, tel que défini ci-dessus, dans la limite des sommes prévues par la réglementation, sous réserve :**
 - de la signature, par le chef d’entreprise (ou par son représentant) de la présente charte, qui atteste de l’adhésion aux engagements souscrits,
 - de la désignation du tuteur impliqué dans la formation et l’évaluation du parcours du stagiaire en entreprise.
- **Proposer et financer des journées de formation** à l’attention du tuteur désigné, dans la limite des fonds disponibles pour le dispositif,
- **Mettre à disposition de l’entreprise l’ensemble des informations,** qui lui permettra d’appréhender les caractéristiques de l’action CQP.

Fait à le
Pour l’entreprise, *Pour l’ANFA*

Stéphane RIVIÈRE, Président



Bernard GUYOT, Premier Vice-Président



À transmettre à l'organisme de formation CQP

I LA DÉSIGNATION DU TUTEUR

Je, soussigné(e),

M. / Mme
signataire de la Charte du Tutorat CQP,

Fonction dans l’entreprise :

Confie à M. / Mme
l’exercice de la fonction tutorale, dans le cadre du contrat de professionnalisation, signé par

M. / Mme

pour la préparation au CQP

À ce titre, le tuteur désigné assurera l’ensemble des activités relevant de cette fonction.

Fait à le

Pour l’entreprise,

Le tuteur désigné,

Cadre réservé à l’entreprise

Raison sociale :

Adresse :

CP/Ville :

N° SIRET : | | | | | | | | | | | | | | | |

Cachet de l’organisme de formation